

## L'évaluation en éducation musicale aux cycles 2 et 3

Toute démarche pédagogique s'accompagne nécessairement d'une réflexion sur l'évaluation. S'inscrivant dans une perspective qui prend en compte la construction des compétences et le temps long des cycles, l'évaluation est un outil professionnel dont la finalité principale vise le suivi et l'amélioration des apprentissages.

En éducation musicale, domaine d'enseignement structuré par les deux grands champs de compétences *Percevoir* et *Produire*, les situations d'apprentissage sont articulées aux quatre entrées définies par le programme (« compétences travaillées ») :

- Chanter (et interpréter).
- Écouter, comparer (et commenter).
- Explorer, imaginer (et créer).
- Échanger, partager (et argumenter).

Référée à ces quatre axes et aux attendus de fin de cycles qui leur correspondent, l'évaluation doit être conçue comme un moyen de faire progresser les élèves, d'analyser leurs processus d'apprentissage, de valoriser la qualité de leur implication, de développer peu à peu leur capacité à mesurer leurs propres réussites.

### L'évaluation au service de l'apprentissage

En éducation musicale, la fonction formative de l'évaluation est essentielle. Accompagnant l'exploration sonore, l'écoute, l'échange et la construction progressive des réalisations vocales, elle permet de :

- renseigner l'élève sur ses progrès ;
- renseigner l'enseignant sur l'évolution des apprentissages afin d'ajuster les activités proposées.

Ainsi conçue, l'évaluation formative repose essentiellement sur l'observation des élèves en activité, lors des situations habituelles d'éducation musicale. Dans le chemin conduisant à l'objectif final, elle s'apparente à un exercice intermédiaire. Par exemple, l'enseignant observe la capacité des élèves à identifier la tâche de départ et à savoir l'expliquer, à explorer un des paramètres du son, à inventer une organisation sonore simple, etc.

L'anticipation par l'enseignant concerne :

- les jalons à fixer dans l'avancée des découvertes (par exemple, être capable d'identifier un ensemble instrumental, puis être capable d'identifier une famille d'instruments ou un style musical déjà étudié) ;

- l'identification des composantes qui concourent à la construction des compétences (par exemple, « être capable d'interpréter un chant » englobe notamment la maîtrise des aspects mélodiques et rythmiques, ainsi que la connaissance du texte).

Toujours bienveillante, l'évaluation s'inscrit dans une dynamique positive où l'erreur est considérée comme une étape normale du processus d'apprentissage. L'enseignant peut ainsi proposer de nouvelles situations (retour à l'écoute, mobilisation du corps, jeux vocaux, jeux rythmiques, etc.) qui permettent de franchir les éventuels obstacles.

C'est dans ce contexte formatif que se situent les modalités d'auto-évaluation. Associer l'élève à l'évaluation, à l'identification de ses acquis se révèle hautement formateur. Puissant facteur de motivation, la démarche réflexive lui permet de dépasser les difficultés, d'apprécier ses réussites et de prendre confiance dans sa capacité à progresser. Pour cela, il est nécessaire de fixer des objectifs intermédiaires accessibles et d'explicitier abondamment la démarche, le vocabulaire, les critères. L'enfant peut alors développer un regard analytique sur son propre cheminement, mesurer l'éventuel écart entre *intention* et *réalisation*, s'investir dans une dynamique de progrès au regard des objectifs à atteindre.

Exemples d'items d'auto-évaluation :

- je sais mettre mon corps en condition pour chanter ;
- je varie les nuances et les modes de jeu ;
- j'écoute le point de vue des autres et je le respecte.

Afin de définir des observables pour l'évaluation, l'enseignant peut s'appuyer sur la déclinaison des compétences travaillées proposée par le programme. Dans tous les cas, l'évaluation des compétences propres à l'éducation musicale s'inscrit dans un cadre plus large. Ainsi, par exemple, « interpréter un répertoire varié avec expressivité » se réfère à « comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps » (domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture), ou « écouter et respecter l'avis des autres et l'expression de leur sensibilité » à « la formation de la personne et du citoyen » (domaine 3).

## L'évaluation de la production artistique de l'élève

La production artistique des élèves (« chanter-interpréter », « explorer, imaginer-crée ») tient une place essentielle en éducation musicale. Souvent conduite sur plusieurs semaines, elle constitue un projet qui débouche sur une réalisation.

Pour autant, l'évaluation ne se résume pas au contrôle de la production réalisée. La finalité n'est pas d'évaluer une performance, mais d'évaluer une démarche. Ainsi, il ne s'agit pas de porter un jugement sur une maîtrise technique (exemple : l'élève chante juste et en rythme), mais bien davantage d'apprécier l'engagement dans la dynamique artistique (exemple : implication, progrès, aisance de l'élève dans la recherche de précision mélodico-rythmique). C'est bien au fil des activités et dans le cadre de la pratique collective – où les progrès individuels sont identifiables – que l'enseignant recueille des indices qui permettent d'évaluer, d'ajuster la démarche pédagogique et de faire progresser la production artistique.

Certes, le regard évaluatif porté par les élèves ou l'enseignant porte en partie sur la qualité de la production musicale aboutie. Par exemple :

- le texte du chant est bien articulé ;
- l'expression souhaitée est respectée ;
- les indications du « chef » sont suivies (départ, arrêt, etc.).

Il ne peut cependant pas se limiter à cette dimension. Loin de se référer uniquement à des critères concernant la production finale, l'évaluation prend en compte d'autres composantes essentielles, telles que :

- le degré d'investissement dans la production collective ;
- l'engagement dans la recherche de qualité artistique ;
- la capacité à réinvestir des notions précédemment découvertes lors des pratiques d'écoute ou des pratiques d'exploration.

## L'évaluation de la perception et des connaissances

Évaluer la perception – qui n'a rien de visible – s'appuie nécessairement sur les indices qu'en donne l'élève. Les réactions pendant l'écoute d'un extrait musical et les échanges oraux qui s'ensuivent permettent de prendre la mesure de ce qui a été perçu. Néanmoins, un élève peut avoir perçu un élément sonore, mais ne pas savoir le décrire. Ce qui ne l'empêche pas de savoir éventuellement le reproduire, traduisant alors une perception pertinente. Pour évaluer, l'observation doit ainsi porter d'une part, sur ce que l'élève *dit*, d'autre part, sur ce qu'il *fait*.

Le premier axe d'observation est très lié à l'acquisition de connaissances. L'emploi d'un vocabulaire approprié, notamment, revêt une grande importance. Si des mots simples suffisent souvent à décrire avec justesse les phénomènes sonores, la maîtrise d'un lexique élémentaire est toutefois nécessaire pour que l'élève puisse rendre compte de sa perception (par exemple, être capable de qualifier la hauteur d'un son – grave ou aigu –, ou de nommer un instrument). Le second angle d'observation permet de mesurer la perception par la pratique : fredonner une mélodie entendue, frapper dans les mains un rythme caractéristique, par exemple.

Dans tous les cas, la perception et l'acquisition des connaissances – qu'il s'agisse de notions musicales ou de repères culturels – s'évaluent lors des activités, l'observation portant essentiellement sur la capacité à réinvestir les points précédemment travaillés. Y compris dans le domaine des connaissances, l'évaluation reste liée à la pratique.

Retrouvez Éduscol sur

